N° **148**
15 Janvier 2010

L'actualité du **MILITANT** des **Industries Chimiques**

Agir avec lucidité.

En ce début de nouvelle année, Alain Minc « grand penseur » de l'économie libérale vante les mérites du gouvernement et des organisations syndicales dans la gestion de la crise et de l'intérêt général, d'où selon lui *« le calme plat absolu qui a régné» durant l'automne «* (les Echos du 28/12/09).

La financiarisation de l'économie est repartie de plus belle. Les banques spéculent et les entreprises continuent à engranger des profits colossaux.

Quant à la situation des salariés, patrons et gouvernement entendent bien continuer à prendre toutes les mesures antisociales pour mettre le monde du travail à leurs bottes. Les répressions syndicales, notamment celles subies par les salariés de CONTINENTAL, sont là pour montrer toute leur hargne contre ceux qui luttent pour le progrès social et la démocratie.

Les nouvelles pratiques dans les relations entre les partenaires sociaux – l'Etat et les patrons—qualifié de *«modernisation du dialogue social »* se heurte à la réalité que vivent les salariés et leurs familles, c'est un dialogue de sourds.

Quel dialogue social face aux fermetures d'entreprises, aux suppressions d'emplois, aux montants des salaires honteusement bas, aux conditions de travail dégradées, si ce n'est de créer le rapport de forces nécessaire pour contrecarrer de tels actes de *« délinquance patronale »* ?

Dès ce début janvier, par les actions de grève pour les salaires et contre la discrimination syndicale, les salariés de TOTAL, CONTINENTAL, SANOFI AVENTIS, ARKEMA, RHODIA, EXXONMOBIL ouvrent la voie pour changer les choses en 2010.

Nous avons besoin de nous mobiliser, de coordonner notre action sur les territoires, dans les prochains jours, pour démasquer les fausses apparences de changement de stratégies industrielles avancées dans le cadre des Etats Généraux de l'Industrie. Une proposition d'action pourrait être envisagée sur les territoires le 18 février 2010, dans la continuité de l'action du 22 octobre.

Tous ces exemples doivent participer aux convergences d'intérêts, de luttes dont les salariés ont besoin face à ceux qui divisent le monde du travail pour leurs funestes intentions.

Croire, ou faire croire, à la cogestion d'un dialogue social tronqué, à l'union sacrée face aux difficultés, tout cela ne sert que les intérêts de ceux qui tiennent à conserver leur privilèges.

Notre devoir et responsabilité de militants, c'est de créer les conditions pour prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment par des arrêts de travail, pour la satisfaction de nos revendications.

L'HEURE EST À CONSTRUIRE LA MOBILISATION, L'ACTION, LE RENFORCEMENT DE LA CGT ET DES LUTTES POUR LE PROGRÈS SOCIAL.

Sommaire

■ **Edito -** Agir avec lucidité. *(page 1)*

■ **Protection sociale** - Sécurité Sociale : le déficit organisé.

L'argent des retraites complémentaires à la Bourse !

Chronique juridique - Report des congés payés en cas de maladie (pages 2—3 et 4)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 0148188036 - Fax. 0148188035
http://www.fnic.cgt.fr - E-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de publication : Jean Michel PETIT
ISSN : 1762-4991 - N° CPPAP : 0613 S 06566
Imprimé par nos soins

Janvier 2010

18 et 19—CEF à Montreuil (93)

19—CE Confédérale

19 et 20—Réunion Collecfif Jeunes à Montreuil (93)

20-Appel à l'action branche Chimie, jour de la paritaire sur la pénibilité.

21—Réunion des SG et responsables politique financière des syndicats à Montreuil (93)

Réunion du collectif Pharmacie à Montreuil (93)

26—Conseil National UFR à Montreuil (93)

27—Réunion du Collectif Normandie à Rouen

26 et 27—CCN CGT

Février 2010

4—réunion branche Caoutchouc Droit Syndical à Montreuil

Stages

8 au 12 février—stage de base à Courcelle

1er au 5 mars—stage salaire/salaire socialisé/ protection sociale/ retraite à Courcelle.

Paritaires

Janvier 2010
20- LEEM—
-UIC– Pénibilité
-SNCP –paritaire
26– Plasturgie—Plastifaf
29– Plasturgie– CMP

Février 2010
4– SNCP– Droit syndical
13 –Plasturgie– CPNE

Sécurité Sociale

Le déficit organisé

Quand on parle de la Sécurité sociale, les chiffres donnent tout de suite le vertige : 404 milliards d'euros* de recettes pour l'ensemble des régimes de base en 2009, soit une fois et demi le budget de l'Etat, et un déficit prévu de 23,4 milliards pour 2009.

Un déficit qui, aux dires du gouvernement, mènerait notre système de protection sociale au bord du gouffre si l'on ne fait rien. Pourtant, ce système vient encore de faire la démonstration de son rôle d'amortisseur social en temps de crise, ce qui a même permis au gouvernement de ne pas lancer de plan de soutien à la consommation, comme ont dû le faire de nombreux autres pays.

Si notre Sécurité sociale a permis aux dépenses de santé de progresser plus vite que les autres dépenses de consommation, grâce à quoi nous vivons plus longtemps et en meilleure santé, il n'en reste pas moins que des choix politiques ont patiemment déconstruit son équilibre, sa philosophie, sa nature dans le but de la mettre à bas.

Le montant des recettes de la Sécu baisse.

Le premier contributeur des recettes de la Sécu est constitué par les salaires. De ce point de vue, la politique de crise économique a fortement réduit les recettes, en masse d'abord, avec 630.000 **chômeurs** supplémentaires en un an (catégories A, B et C recensées par Pôle emploi), résultat de la politique faisant de l'emploi la principale variable d'ajustement des profits. La modération sur les **salaires** a le même impact, 1% de la masse salariale en plus ou en moins, c'est 2 milliards d'euros en plus ou en moins dans les caisses de la Sécu.

Les entreprises profitent des **exonérations** sur les bas salaires : en 2008, ces exonérations se sont élevées à 32,8 milliards. Leur montant devrait être similaire en 2009 et 2010. Les allègements sur les bas salaires représentent l'essentiel de ce manque à gagner (22 milliards). Le **dégrèvement** sur les heures supplémentaires, mis en place en 2007, prive la Sécu de 3 milliards. Ces sommes ne sont que partiellement compensées par l'Etat. L'insuffisance des ressources pour financer la Sécurité Sociale oblige à **emprunter** sur les marchés financiers. Selon la Cour des comptes, le montant des seuls intérêts s'élevait à 4,21 milliards en 2008. Et la note devrait s'a-lourdir dans les années à venir. Le ministre du Budget a en effet chargé l'Acoss, la banque de la Sécu, d'as-sumer les déficits 2009 et 2010, bien que sa mission se limite à assurer la trésorerie courante. Pour ce faire, l'agence pourra emprunter jusqu'à 65 milliards d'euros, aux conditions des marchés financiers pour l'essentiel.

Le poids du **bouclier fiscal** et les **exemptions** de cotisations sociales sur les gros salaires forment un manque à gagner pour la Sécu, chiffré selon la Cour des comptes, à 8,2 milliards d'euros pour 2007.

BOUCLIER FISCAL : UNE PRIME AUX HAUTS REVENUS

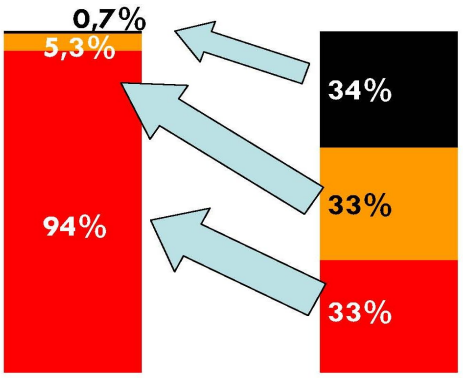

En 2008, sur les 14.000 contribuables qui ont fait jouer le bouclier fiscal, 734 foyers, soit 5,3% du total, se sont vu restitués par l'Etat plus de 300.000 euros en moyenne, soit 33% de la somme globale du bouclier fiscal. Les 100 restitutions les plus importantes (0,7% des 14.000 foyers), ont totalisé 155 millions d'euros, 34% du bouclier fiscal.

En 2008, 14.000 foyers riches ont été remboursés de 458 millions au titre du bouclier fiscal. Un tiers de cette somme va au 94% les moins riches, un autre tiers va à 5,3% d'entre eux, le dernier tiers revient aux 100 contribuables les plus riches de France, qui ont touché chacun un chèque de 1,15 millions d'euros. La CSG et la CRDS sont intégrées dans le bouclier fiscal. Si elles devaient être augmentées pour combler le déficit de la Sécu, les gros revenus y échapperaient.

Le poids des **exemptions** diverses de cotisations est aussi un élément : les sommes versées par les entreprises au titre de l'épargne salariale (**intéressement**, participation, plan d'épargne d'entreprise, abondement), de stock-options et d'actions gratuites ont fortement grossi ces dernières années. Entre 1999 et 2007, elles ont augmenté de 120%, tandis que la masse salariale ne progressait que de 40%. Le forfait social institué par la loi de financement de la Sécurité Sociale, est passé de 2% à 4% en 2010, mais il ne s'applique qu'à l'épargne salariale, il exclut les stock-options et actions gratuites. Autre niche sociale, **les jetons de présence** versés aux membres des conseils d'administration. En 2008, les 564 administrateurs des groupes du CAC 40 se sont partagés 28 millions d'euros, non passibles de cotisations.

L'assiette des recettes de la Sécu se modifie.

Pendant longtemps, les **cotisations sociales** ont constitué l'essentiel des recettes de la Sécurité Sociale. Leur part a considérablement diminué ces dernières années au profit de la CSG, des impôts et taxes.

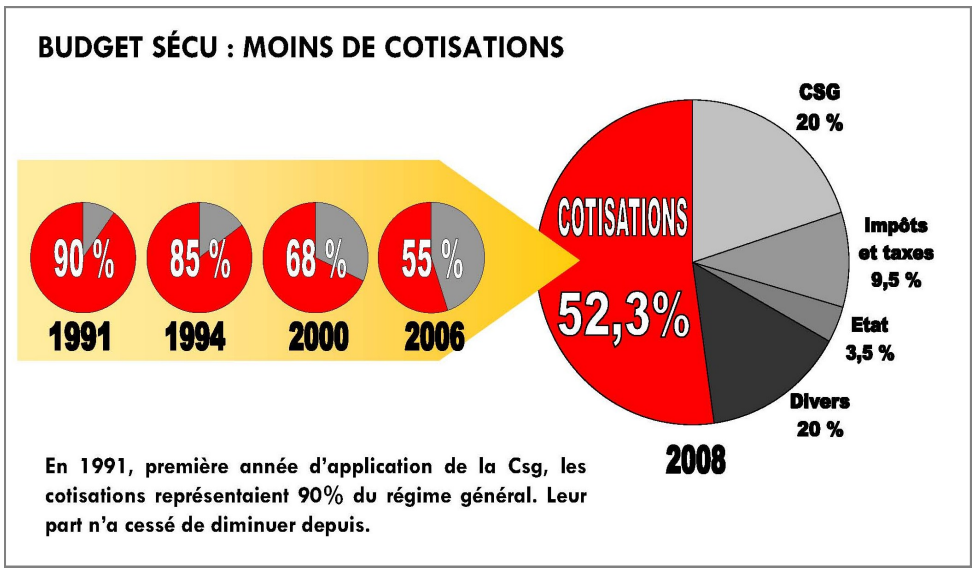

Ce sont essentiellement les exonérations accordées aux employeurs qui ont fait fondre le poids des cotisations, bien que celles-ci n'ont pas fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi. La diminution depuis 1982 de la part des salaires dans la valeur ajoutée y est aussi pour quelque chose. Cette part est en 2008 de 65,1% pour l'ensemble de l'économie française. Dans les industries chimiques, cette part est plus faible, de l'ordre de 15% dans la Chimie, moins de 5% dans le Pétrole. **Moins pour les salaires, c'est moins pour la protection sociale**. En outre, la part restante de la valeur ajoutée une fois les salaires distribués, appelé « profit brut », est aussi divisé en deux parties : une fraction pour les investissements, une autre pour les actionnaires.

Si les profits bruts n'ont jamais été aussi élevés, les investissements sont plus faibles qu'auparavant : 19% de la valeur ajoutée en moyenne depuis vingt ans, contre 24% dans les années soixante. Or, les investissements, en suscitant une demande dans l'économie en matériels, en services associés, étaient eux aussi contributeurs de salaires, et donc, finançaient la Sécu. La part des dividendes, passés en vingt ans de 2,5% à 8% de la valeur ajoutée, a engendré un retard d'investissements qui justifie aujourd'hui le grand emprunt.

Les conséquences.

Le conseiller de l'Elysée pour les affaires sociales, Raymond Soubie, martelait le 18 novembre dernier au forum *Les Echos* sur la santé : « Nous n'augmenterons pas les recettes de la Sécurité Sociale». Ce choix politique de laisser filer le déficit, laisser gonfler la dette pour mieux casser l'outil demain a plusieurs impacts mesurables dès aujourd'hui :

• D'abord des emplois supprimés à la Sécu. Depuis début 2006, les conventions d'objectifs et de gestion ont entraîné la suppression de 6000 postes. En 2008, entre 4000 et 4400 postes n'ont pas été pourvus, bien que budgétisés, et s'ajoutent aux suppressions d'emplois. Avec une incidence sur le fonctionnement de la Sécu : allongement des délais de traitement des dossiers, dégradation de l'accueil.

• Pour la branche maladie : les conséquences sont les déremboursements de nombreux médicaments, l'augmentation du forfait hospitalier et du reste à charge sur certains actes médicaux auparavant mieux remboursés. Avec en même temps la désignation de boucs émissaires : l'Hôpital public, sommé d'être « rentable », ainsi que des « fraudeurs » à la carte vitale, qui restent pourtant exceptionnels.

►

• La branche vieillesse n'est pas mieux lotie : faute de rétablir des cotisations suffisantes, le gouvernement envisage, après la réduction de la majoration de durée d'assurance pour les mères de famille, de remettre en cause l'âge de la retraite, et de diminuer le taux de remplacement, le niveau des pensions. **C'est la bataille à laquelle il faut se préparer en 2010.**

• La branche Accident du Travail/ Maladie professionnelle voit aussi son train de réformes, dont les plus emblématiques sont la répression très médiatisée de quelques fraudeurs, et la tentative d'imposition des indemnités journalières des accidentés du travail.

En conclusion

Le principe de solidarité a prévalu lors de la création de la Sécurité Sociale. Les réformes de la protection sociale planifient l'éclatement des systèmes de santé, le « parcours santé mutualiste » de la Mutualité française et les projets des assurances privées contribuent à cet objectif. Cette remise en cause, qui touche aussi notre système de retraite, est à l'ordre du jour en Europe. Au prétexte de la compétitivité des entreprises, l'objectif est de baisser le coût du travail et donc, de réduire la part socialisée de nos salaires.

Ce choix libéral ne ralentit pas pour autant l'augmentation des dépenses de santé ou de retraite : le pays le plus libéral en la matière, les Etats-Unis, est celui où l'on dépense le plus pour se soigner, et celui où les retraites (par capitalisation) ont le taux de remplacement le plus faible. En revanche, ces choix politiques transfèrent la charge de ces dépenses des entreprises jadis, aux salariés aujourd'hui, et accélère la privatisation de l'offre de soins, comme celle de l'offre de retraite par capitalisation.

** Source de tous les chiffres : Rapport de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale, octobre 2009.*

L'argent des retraites complémentaires à la Bourse !

On en apprend de belles à la lecture de la note de synthèse du rapport d'octobre 2009, éditée par la Commission des comptes de la Sécurité Sociale ! A propos des retraites complémentaires, dont on veut nous imposer le modèle, celui dit des « comptes notionnels » pour toute la Sécu : « Les deux régimes principaux, l'ARRCO et l'AGIRC, qui dégageaient encore un excédent global de 5,3 milliards d'euros en 2007, sont brutalement devenus déficitaires en 2008 (-1,3 milliards d'euros) en raison de la crise financière qui leur a imposé de passer d'importantes provisions pour moins values sur leurs placements en actions (4,1 milliards d'euros).
L'argent de notre retraite alimente les marchés financiers, et par là, les bonus des traders… qui sont exemptés de cotisations sociales ! Un comble.

Chronique juridique

Report de congès payés en cas de maladie

La Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) a jugé, dans un arrêt du 10 septembre 2009, qu'un salarié malade pendant ses congés payés peut demander à reporter ceux-ci. Pour ce faire, elle s'appuie sur la directive du 4 novembre 2003 relative à certains aspects de l'aménagement du temps travail. Elle considère que le droit à un congé annuel payé a pour objectif de permettre au salarié de se reposer alors que le congé maladie est accordé au salarié pour se rétablir d'une maladie. Pour bénéficier effectivement de son congé annuel, le salarié malade peut donc demander à le reporter.

La prédominance du droit européen sur le droit national devrait amener la jurisprudence française à s'aligner sur celle de la CJCE.

Renforcement CGT
campagne de syndicalisation 2010
INSCRIVEZ-VOUS

Bulletin de participation

Réunion des secrétaires généraux et des responsables à la politique financière des syndicats des Industries Chimiques CGT

Jeudi 21 janvier 2010 - salle R. Perrouault à 9h30

Syndicat de l'établissement

Adresse

Code postal Ville

N° téléphone E-mail

A retourner à la FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex /Tél. 0148188036 /Fax. 0148188035 /http: //www.fnic.cgt.fr /E-mail : fnic@cgt.fr